RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision n°20260327-2 portant délégation de signature à monsieur Thibault COUDROY et à Madame Florence VU VAN

Publié le 2 avril 2026, Mis à jour le 2 avril 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat à durée déterminée n° 2025/12 du 7 juillet 2025 recrutant monsieur Thibault COUDROY en qualité de responsable de la Mission communication au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, et son avenant n°1 du 1er janvier 2026 le nommant en qualité de sous-directeur de la communication et du marketing ;
Vu le contrat à durée déterminée n° 2025/27 du 5 janvier 2026 recrutant madame Florence VU VAN en qualité d'adjointe du responsable de la Mission communication et son avenant n°1 du
23 février 2026 la nommant en qualité d'adjointe au sous-directeur de la communication et du marketing,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à monsieur Thibault COUDROY, sous-directeur de la communication et du marketing du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer pour son service, dans la limite de ses attributions :
- La certification du service fait

Article 2

Délégation est donnée à madame Florence Vu Van, adjointe au sous-directeur de la communication et du marketing au Cnous, à effet de signer dans la limite de ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thibault COUDROY, tous les actes prévus à l'article 1er.

Article 3

La délégation n° 20250707 du 7 juillet 2025 portant délégation de signature à monsieur Thibault COUDROY en qualité de responsable de la Mission communication est abrogée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20260327-2 portant délégation de signature à monsieur Thibault COUDROY et à Madame Florence VU VAN

Publié le 2 avril 2026, Mis à jour le 2 avril 2026

Vanves,

Le 27 mars 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND